



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le six décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINET Claude, Maire.

PRESENTS :

MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – BERGEN Géraldine – BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

ABSENTS EXCUSES :

Madame BUISSON Jeanne qui a donné procuration à Madame GARNIER Madeleine
Madame LAGET Florence qui a donné procuration à Madame CHANCEL Claire
Monsieur ERNESTINE Rémi qui a donné procuration à Monsieur BILANCINI Denis
Monsieur LABAUME Janic qui a donné procuration à Mr TREMOULET Eric
Madame MARTIN Marie-José
Madame DESCOLLONGES Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GARNIER Madeleine

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 20180612-01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de parcourir le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2018.

Après lecture et observations sur le procès-verbal, le Conseil Municipal, **à la majorité**
(Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 5)

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 novembre 2018.

POUR : (16) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – ERNESTINE Rémi.
ABSTENTIONS (5): DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle – BOFFA Anny - LABAUME Janic

Délibération n° 20180612-02 ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATIONS PORTANT SUR LA REVISION GENERALE DU PLU – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES
--

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la délibération du 12 juillet 2018 a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Ainsi, une consultation des entreprises a été réalisée, en procédure adaptée, afin de désigner un bureau d'études en charge de la révision générale du PLU.

Un avis d'appel public est paru sur le site légal e-marchespublics.com le 01/10/2018. Cinq offres ont été remises dans les délais.

En fonction des critères prévus dans l'avis de publication et le règlement de consultation, la commission d'aide technique dûment convoquée, après étude du rapport d'analyse des offres, détermine que l'offre économiquement la plus avantageuse a été remise par le cabinet CROUZET URBANISME, en groupement avec ECOTER, pour un montant de la mission de 39 849,00 € H.T., soit 47 818,80 € TTC.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil le projet de Marché avec le groupement CROUZET URBANISME/ECOTER.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- ✓ **APPROUVE** le choix du groupement CROUZET URBANISME/ECOTER pour un montant du marché de prestations intellectuelles de 39 849,00€ H.T., soit 47 818,80 € TTC,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution.

Délibération n° 20180612-03

**AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE RD 500 AVENUE GENERAL DE GAULLE/8 MAI 1945
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet d'aménagement d'un passage piétonnier avec trottoir sur la RD 500 de l'Avenue Général de Gaulle (Intermarché) au nouveau giratoire de la gendarmerie (Avenue du 8 mai 1945).

Il précise que dans le cadre de ces travaux, l'objectif est de sécuriser le déplacement des piétons sur un secteur très passant et leur permettre de rejoindre notamment les nouveaux arrêts de bus :

- Trottoirs,
- Cheminement piéton sécurisé,
- Passage piétons

Ainsi, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de subventions au titre des amendes de police. Le coût des aménagements de mise en sécurité est estimé à : **31 890,00 € H.T** :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** les travaux de mise en sécurité sur la RD 500 de l'Avenue Général de Gaulle (Intermarché) au nouveau giratoire de la gendarmerie (Avenue du 8 mai 1945).
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Délibération n° 20180612-04

**ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'ETUDE DES SCHEMAS DIRECTEURS ET DES ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée pour le marché de prestations intellectuelles pour l'étude des schémas directeurs et les zonages d'assainissement et d'eau potable.

Un avis d'appel public est paru sur le site légal e-marchespublics.com le 19 octobre 2018 et dans l'édition du Réveil du Midi. Trois offres ont été remises dans les délais.

En fonction des critères prévus dans l'avis de publication et le règlement de consultation, la commission d'aide technique dûment convoquée, après étude du rapport d'analyse des offres, détermine que l'offre économiquement la plus avantageuse et classée première a été remise par la société **ALIZE ENVIRONNEMENT** au CRES (34), pour un montant d'études pour l'eau potable de 32 865,20 € H.T., et pour l'assainissement de 53 861,00 € H.T., soit un montant total du marché d'études de 86 726,20 H.T., soit 104 071,44 € TTC.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil le projet de Marché avec la société ALIZE.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- ✓ **APPROUVE** le choix du bureau d'études ALIZE ENVIRONNEMENT pour un montant du marché de 86 726,20 € H.T., soit 104 071,44 € TTC.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de prestations intellectuelles, ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution.

Délibération n° 20180612-05
APPROBATION SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention de 10 000 € a été inscrite au Budget primitif communal de l'exercice 2018, article 657362, au bénéfice du CCAS afin de lui permettre de mener à bien ses actions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer le versement de cette subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** le versement d'une subvention de 10 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2018,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2018 de la commune à l'article 657362.

Délibération n° 20180612-06
BUDGET PRINCIPAL
APPROBATION DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60621 : Combustibles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60624 : Produits de traitement	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628 : Autres fournitures non stockées	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6182 : Documentation générale et technique	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	0,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6227 : Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6241 : Transports de biens	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6355 : Taxes et impôts sur les véhicules	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-637 : Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000,00 €	38 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 600,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 600,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	149 978,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	149 978,00 €	0,00 €	0,00 €
D-651 : Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
R-7062 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 900,00 €
R-70632 : A caractère de loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 100,00 €
R-7318 : Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
R-73211 : Attribution de compensation	0,00 €	0,00 €	27 942,00 €	0,00 €
R-7343 : Taxe sur les pylônes électriques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	27 942,00 €	14 200,00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 300,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	113 800,00 €
R-74127 : Dotation nationale de péréquation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 700,00 €
R-7461 : DGD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 700,00 €
R-74712 : Emplois d'avenir	0,00 €	0,00 €	3 300,00 €	0,00 €
R-74718 : Autres	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-7478 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 500,00 €
R-748313 : Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 150,00 €
R-74832 : Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 400,00 €
R-74835 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	6 300,00 €	179 550,00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	170,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 270,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000,00 €	191 478,00 €	34 242,00 €	220 720,00 €

INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 334,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	2 334,72 €	0,00 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 334,72 €	0,00 €	2 334,72 €	0,00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	149 978,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	149 978,00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	7 600,00 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	7 600,00 €	0,00 €
R-1323-251 : VOIRIE	0,00 €	0,00 €	25 460,00 €	0,00 €
R-13251-299 : AMENAGEMENT URBAIN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-1328-275 : ELECTRIFICATION RURALE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	25 460,00 €	14 000,00 €
D-202-308 : REVISION DU PLU	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-264 : ACQUISITION MATERIEL	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	29 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-255 : BATIMENTS COMMUNAUX	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-255 : BATIMENTS COMMUNAUX	7 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-278 : CHEMINS COMMUNAUX	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-251 : VOIRIE	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-264 : ACQUISITION MATERIEL	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-264 : ACQUISITION MATERIEL	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-306 : VIDEOSURVEILLANCE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-264 : ACQUISITION MATERIEL	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-268 : ECOLE ELEMENTAIRE	0,00 €	3 700,00 €	0,00 €	0,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2188-268 : ECOLE ELEMENTAIRE	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-21571 : Matériel roulant - Voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 273,00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	11 100,00 €	18 000,00 €	0,00 €	8 273,00 €
D-2312-299 : AMENAGEMENT URBAIN	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-275 : ELECTRIFICATION RURALE	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-298 : BATIMENT TEMPLIERS	0,00 €	87 991,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2315-251 : VOIRIE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	104 991,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	13 434,72 €	152 291,00 €	35 394,72 €	174 251,00 €
Total Général		325 334,28 €		325 334,28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la modification des crédits du budget principal 2018 comme indiqué ci-dessus.

Délibération n° 20180612-07
APPROBATION DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET EAU 2018

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la modification des crédits sur le budget de l'Eau 2018.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les redevances assainissement de l'année 2018 sont encaissées tout au cours de l'année sur le Budget de l'Eau et reverser en fin d'exercice sur le budget Assainissement. Afin de pouvoir faire les écritures concernées il est nécessaire de réajuster les crédits en fonction des recettes effectives perçues et à reverser sur le budget assainissement.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-618 : Divers	00.00 €	8 000.00 €	00.00 €	00.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	00.00 €	8 000.00 €	00.00 €	00.00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	00.00 €	00.00 €	0.00 €	7 000.00 €
R-706121 : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	00.00 €	00.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	00.00 €	00.00 €	0.00 €	8 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	00.00 €	8 000.00 €	00.00 €	8 000.00 €
Total Général		8 000.00 €		8 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la modification des crédits du budget de l'Eau 2018 comme indiqué ci-dessus.

Délibération n° 20180612-08a
BUDGET PRINCIPAL
AUTORISATION OUVERTURE DES CREDITS BUDGETAIRES 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des dispositions réglementaires autorisent le mandatement des dépenses d'investissement de l'année N avant le vote du Budget Primitif de cette même année à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Imputations	Libellés	Crédits inscrits au BP 2018 (+ DM)	Ouverture de crédits 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
202	Frais de réalisation documents urbanisme et numérisation cadastrale	48 000.00 €	12 000.00 €
2031	Frais d'études	22 205.00 €	5 551.25 €
2051	Concessions et droits similaires	1 300.00 €	325.00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 505.00 €	17 876.25 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000.00 €	500.00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 000.00 €	3 750.00 €
21318	Autres bâtiments publics	1 400.00 €	350.00 €
2132	Immeubles de rapport	3 190.00 €	797.50 €
2135	Installat. générales, agencements, aménagements des constructions	73 075.86 €	18 268.97 €
2151	Réseaux de voirie	40 729.60 €	10 182.40 €
2152	Installation de voirie	10 000.00 €	2 500.00 €
21534	Réseaux d'électrification	29 936.15 €	7 484.04 €
21538	Autres réseaux	6 340.00 €	1 585.00 €
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	7 960.00 €	1 990.00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 350.00 €	337.50 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 804.00 €	3 951.00 €
2161	Œuvres et objets d'art	4 500.00 €	1 125.00 €
2182	Matériel de transport	13 400.00 €	3 350.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 850.00 €	5 212.50 €
2184	Mobilier	5 391.24 €	1 347.81 €
2188	Autres immobilisations corporelles	12 014.34 €	3 003.58 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	262 941.19 €	65 735.30€
2312	Agencements et Aménagements de terrains	54 282.00 €	13 570.50 €
2313	Constructions	211 891.14 €	52 972.79 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	355 774.49 €	88 943.62 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	621 947.63 €	155 486.91 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		956 393.82 €	239 098.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019, à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Délibération n° 20180612-08b
BUDGET EAU
AUTORISATION OUVERTURE DES CREDITS BUDGETAIRES 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des dispositions réglementaires autorisent le mandatement des dépenses d'investissement de l'année N avant le vote du Budget Primitif de cette même année à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Imputations	Libellés	Crédits inscrits au BP 2018(+ DM)	Ouverture de crédits 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
2156	Matériel spécifique d'exploitation	15 000.00 €	3 750.00 €
2158	Autres	61 937.72 €	15 484.43 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 937.72 €	19 234.43 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	378 556.22 €	94 639.06 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	378 556.22 €	94 639.06 €
	TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	455 493.94 €	113 873.49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019 de l'eau, à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Délibération n° 20180612-08c
BUDGET ASSAINISSEMENT
AUTORISATION OUVERTURE DES CREDITS BUDGETAIRES 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des dispositions réglementaires autorisent le mandatement des dépenses d'investissement de l'année N avant le vote du Budget Primitif de cette même année à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Imputations	Libellés	Crédits inscrits au BP 2018 (+ DM)	Ouverture de crédits 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
211	Terrains	8 000.00 €	2 000.00 €
213	Constructions	11 500.00 €	2 875.00 €
2158	Autres	87 730.84 €	21 932.71 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	107 230.84 €	26 807.71 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	353 058.56 €	88 264.64 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	353 058.56 €	88 264.64 €
	TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	460 289.40 €	115 072.35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019 de l'assainissement, à hauteur du quart des crédits ouverts à l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Délibération n° 20180612-09
APPROBATION DEMANDE SUBVENTION ALARME

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2012 fixant le barème des subventions susceptibles d'être attribuées aux particuliers dans le cadre de la lutte contre les cambriolages en créant une aide à l'acquisition et à l'installation d'un dispositif d'alarme intrusion pour l'habitation.

Vu la reconduction de ce dispositif par délibération du 14 décembre 2016 portant un nouveau plan quinquennal, 2017-2021.

Vu le dossier de demande de subvention conforme et présenté par Monsieur LUPI Laurent demeurant 18 Impasse Mathis - Ventadour 30490 MONTFRIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à la majorité**

- **DECIDE** d'attribuer à Monsieur LUPI Laurent une subvention de 324 € au titre du dispositif Alarme.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal.

POUR : (19) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – ERNESTINE Rémi - LABAUME Janic - DALLE Serge – TREMOULET Eric –
CONTRE : (2) BOFFA Anny - ARMANDI Christelle.

Délibération n° 20180612-10
PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et notamment son article 22 bis, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant que la collectivité peut apporter sa participation au titre du risque "prévoyance" (risques liés à l'incapacité, l'invalidité et le décès)

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires actifs, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE :

Article 1 : Mode de mise en œuvre choisi (labellisation)

La Ville de MONTFRIN accorde sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents de droit public et de droit privé en activité pour **le risque prévoyance** dans le cadre du dispositif de labellisation.

Article 2 : Bénéficiaires

Les agents titulaires, non-titulaires en position d'activité, agents de droit privé

Article 3 : Montant des dépenses et critères de participation

Le montant de la participation par agent est de quinze euros € brut mensuel (15€ brut/mois)

Article 4 : Modalités de versement de la participation

Le mode de versement de participation est un versement direct aux agents, dans le maximum du montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide. L'agent devra fournir une attestation de labellisation à son employeur (elle sera exigée par le percepteur).

Délibération n° 20180612-11
APPROBATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ASSERMENTE EN MATIERE DE
POLICE D'URBANISME
(ETABLISSEMENT DES CERTIFICATS DE CONFORMITE) A LA COMMUNE DE DOMAZAN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut particulier de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63 et 97 ;
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
Vu la saisine de la CAP,

Dans le cadre d'un besoin très ponctuel de mission de vérification et rédaction des conformités d'urbanisme, la Commune de Montfrin met à disposition, à compter du 21/12/2018 pour une durée de 3 ans, un agent de police municipale détenant la qualification pour la mission susvisée. Cet agent interviendra ponctuellement sur la Commune de Domazan. L'intervention est définie ainsi : 1h pour 1 conformité réalisée (constat + rédaction). Ces interventions horaires seront définies préalablement et feront l'objet d'un ordre de mission ponctuel.

Pour cela, il convient de signer une convention de mise à disposition ainsi que tout document relatif à cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent de police municipale ainsi que tout document relatif à cette affaire,

12°) QUESTIONS DIVERSES

Informations :

- La signature du contrat de transition écologique avec la secrétaire d'Etat a eu lieu ce jour (06.12.2018) à la CCPG.
- Malheureusement le Crédit Agricole confirme la fermeture de la banque. Le DAB est maintenu provisoirement.

L'ordre du jour étant épuisé
et en l'absence d'autres interventions,
Monsieur le Maire clôt la séance à 19 H 20